

Formation Immobilier n°16

Comprendre les fondamentaux de la construction

Durée : 7 heures



PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation prévu par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Intitulé de la formation : Formation Loi Alur

Thématique : La rénovation énergétique des bâtiments

Objectifs :

Les principaux objectifs de la formation loi ALUR sont les suivants :

- ✓ Être à jour des modifications récentes au niveau de la législation
- ✓ Suivre les évolutions liées à la profession dans le cadre de la formation continue des professionnels de l'immobilier
- ✓ Connaître les conditions d'exercice de la profession
- ✓ Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation
- ✓ Maintenir et renforcer des connaissances et des compétences liées à l'exercice du métier
- ✓ Identifier les acteurs, les contrats et les responsabilités dans une opération de construction
- ✓ Maîtriser les règles, garanties et obligations techniques et juridiques encadrant la construction
- ✓ Comprendre les étapes clés d'un projet de construction, de la conception à la réception des travaux

Compétences :

L'acquisition de compétences visées par la formation loi Alur dans sa thématique « Comprendre les fondamentaux de la construction » se décompose en 6 parties que nous verrons plus en détail ci-dessous.

La formation répond aux obligations de formation des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières prévues par le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

La formation vise l'acquisition de connaissances nécessaires liées à l'exercice de la profession d'acteur immobilier.

Public visé :

Toute personne exerçant en tant que professionnel de l'immobilier. Il n'y a pas de condition de diplôme ou de niveau d'étude. La formation s'adresse uniquement à des personnes en cours d'activité.

Prérequis :

Les modalités d'accès à cette formation n'exigent aucune connaissance spécifique.

La formation étant en e-learning, les stagiaires ont besoin d'un ordinateur/tablette et d'une connexion internet.

Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

Être à jour de ses obligations de formation professionnelle continue pour le développement des compétences.

Suite de parcours :

Le professionnel de l'immobilier peut également s'orienter dans le domaine du crédit s'il souhaite développer ses champs de compétences. La formation IOBSP niveau 1 peut lui permettre de devenir courtier en crédit.

Passerelles :

Pas de passerelles.

Equivalences :

Pas d'équivalences.

Durée de la formation : 7 heures

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires à ses obligations de formation continue. Le temps minimum de formation est de 7 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à support@espace-elearning.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé un contrôle de connaissances et/ou étude de cas. Chaque formation est validée lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissances final.

Taux de réussite à la formation :

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)



MODULE 1 : L'OPERATION DE CONSTRUCTION : LES ACTEURS ET AUTORISATIONS NECESSAIRES

1. Les acteurs de l'opération de construction
2. Les autorisations d'urbanisme

MODULE 2 : LES RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

1. Responsabilités avant la réception des travaux
2. Garanties après réception des travaux
3. Responsabilités juridiques des acteurs

MODULE 3 : LES ASSURANCES CONSTRUCTION : OBLIGATIONS ET PORTEE DE LA COUVERTURE

1. L'assurance dommages-ouvrage
2. L'assurance responsabilité civile décennale
3. L'assurance tous risques chantier

MODULE 4 : LES CONTRATS EN DROIT DE LA CONSTRUCTION

1. Le contrat de louage d'ouvrage
2. Les contrats de vente d'immeuble à construire (VEFA)
3. Les contrat de vente d'immeuble à rénover (VIR)
4. Le contrat de construction de maison individuelle (CCMI)

MODULE 5 : LES ETAPES CLES D'UN PROJET DE CONSTRUCTION (CCMI/VEFA)

1. Les étapes d'un projet de construction en CCMI
2. Les étapes d'un projet de construction en VEFA

MODULE 6 : CAS PRATIQUES ET LECTURES COMPLEMENTAIRES

1. Cas pratiques
2. Lectures complémentaires